

# Bulletin municipal

## Février 2021 N° 102



# MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE



### **Le site de Moissac VF :**

Retrouvez le bulletin municipal, ainsi que toute l'actualité de la Commune et de ses environs, sur le site internet : <http://moissac-vallee.fr>

### **RAPPEL des HORAIRES - Mairie**

Le secrétariat de la Mairie de Moissac est ouvert au public :

- le MERCREDI de 9h00 à 11h45
- le JEUDI de 9h00 à 12h45 et de 13h30 à 16h45

## **SOMMAIRE**

### **Le mot du Maire**

### **Comptes rendus des conseils municipaux**

### **Episodes cévenols**

- **Retour sur l'épisode du 19 septembre**
- **Travaux de voirie urgents**
- **Décryptage d'un épisode cévenol**

### **Actualités de la Commune**

- **Données INSEE**
- **Nouvelle bibliothèque**
- **Achat temples**
- **Point déploiement fibre**
- **Travaux sur le PCS et le PLUI**
- **Rencontre avec le délégué territorial du PNC**
- **Colis 3ème âge**

### **État-Civil**

**Responsable de la publication : Patrick Vogt**

**Ont participé à ce bulletin : Katy Entremont, Philippe Flayol, Sylvette Foubert, Michel Thibon, Marc Yaguiyan**

# LE MOT DU MAIRE

« Plutôt que demander ce que la commune peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour elle. »

Le premier adjoint, Philippe Flayol aime paraphraser J.F. Kennedy, qui lui-même avait emprunté ce principe à d'autres ; et c'est bien à propos.

Depuis que cette nouvelle équipe, dans la continuité, est « aux affaires », les exemples sont nombreux de votre participation aux travaux d'entretien, de voirie, et bien d'autres.

Vous imaginez bien à quel point c'est nécessaire à notre petite commune.

Au long de ce bulletin, vous allez suivre les comptes rendus de nos conseils municipaux (que nous aimerions bien tenir « chez nous » à la mairie, mais la jauge « Covid » de la salle du bas ne permet de se réunir qu'à...quatre !), et trouver un point sur :

- les conséquences des deux catastrophes naturelles de juin et septembre,
- le projet de bibliothèque (déjà référencée auprès du Conseil Départemental avant d'être relogée), lié à l'achat des temples par la commune,
- les chantiers du plan communal de sauvegarde et du plan local d'urbanisme intercommunal,
- le statut d'avancement du déploiement de la fibre dans la commune,
- les données du dernier recensement récemment publiées par l'INSEE.

**Vous êtes bienvenus pour y apporter vos idées, vos propositions et vos contributions.**

- **Les plans** (Plan Communal de Sauvegarde, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Il est important que nous puissions nous assurer de la sécurité de tous au travers du **plan communal de sauvegarde** (PCS) : les événements de septembre ont montré tant la précarité de nos réseaux de téléphone fixe et portable, que la difficulté de recenser les besoins de chacun, la voirie étant coupée en de nombreux endroits.

Ce qui s'est manifesté pendant ces crues peut se renouveler en cas d'incendie. La future arrivée de la fibre ne sera pas le remède miracle à cette précarité : les premiers servis ont rapidement été en panne, et ceux qui le seront par voie aérienne devront surveiller les travaux d'élagage.

Les contacts avec les Pompiers de St Etienne (seuls intervenants extérieurs lors de la crue de septembre) sont pris, ceux avec l'ONF vont suivre.

Nous voulons aussi nous assurer de la maîtrise de notre foncier par l'établissement du **plan local d'urbanisme intercommunal** (PCUI) que différentes circonstances avaient différé. Par exemple, nous avons dû faire preuve d'insistance pour obtenir un certificat d'urbanisme conforme à nos vœux et besoins.

Avec le cabinet en charge de l'établissement du plan nous en sommes au projet de zonage, vous serez consultés lors de l'examen des parcelles, tâche délicate....

- **Santé**

Vous avez pu lire sur la liste d'information que la vaccination semble pouvoir se développer. Acceptons-en l'augure et terminons-en vite avec ce fléau et les contraintes qu'il nous impose.

Vous étiez nombreux l'été dernier à subir les frelons asiatiques. Nathalie Causse sera invitée à vous redonner les adresses utiles comme à l'été 2020.

Vous avez lu sur la liste le programme mis en place pour identifier les mères, les nids et les comptages. Ici encore appel a été fait aux bonnes volontés.

La maison de santé de St Etienne et la création de celle de Ste Croix semblent en bonne voie, et le docteur Maréchal a bon espoir de les voir se peupler de praticiens !

- **Etat civil et population**

Nous avons eu le plaisir, depuis le dernier bulletin, de voir l'installation d'un couple et de l'inscription de leur enfant à l'école, et nous saluons l'arrivée de nouveaux habitants à Fobies et Saint Roman.

Mais nous avons eu la peine de perdre MM Coquet, Jullian et Lauriol, nous réitérons nos sympathies amicales à leurs familles.

- **Elections**

Alors que nous n'avons pas pu fêter celle de 2020, deux scrutins se présentent en Juin prochain.

Si comme cela se dessine, il nous faut tenir deux bureaux distincts (un dans la salle du bas, un au secrétariat) il faudra aussi quelques bonnes volontés....

- **Divers**

Depuis un an, le toboggan du terrain de jeux est interdit car dangereux. Le fabricant ne peut intervenir, nous n'avons pas trouvé de solution de réparation et la décision a été prise de l'enlever, puis de le remplacer, ainsi que le bac à sable de l'école.

Un second défibrillateur est à l'étude au prochain budget.

Il faut aussi programmer des travaux importants au village de vacances (piscine, huisseries, toitures), ainsi qu'à l'école.

Vous lirez aussi que nous ferons l'acquisition d'une lame de déneigement, que nous étudions une solution d'épareuse, et un possible partenariat avec nos voisins pour l'usage d'une balayeuse

Voilà pour ce second bulletin.

Je vous en souhaite une bonne lecture et nous attendons vos réactions.

**Le Maire**

**Patrick Vogt**

# CONSEILS MUNICIPAUX

Comptes rendus des conseils municipaux :

- 30 juillet 2020
- 10 septembre 2020
- 8 octobre 2020
- 26 novembre 2020
- 21 janvier 2021





4. Désignation des membres pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère nous informe qu'il convient de procéder à la désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire 2 représentants. **Avec leur accord le conseil a désigné en tant que titulaire Philippe Flayol et suppléant Michel Thibon.**

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5. Désignation des membres des commissions paritaires pour les conventions d'occupation des 2 Temples

Le conseil a désigné avec leur accord Michel Thibon et Marc Yaguiyan. Un appel à candidature a été lancé auprès des habitants de la commune.

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6. Ecole: demande d'achats

Monsieur le maire présente une demande d'achats pour l'école de Saint Roman de Tousque. Il s'agit de 2 meubles casier, de 60 bacs en plastique, de 5 couchettes pliables et de 5 draps housse.

Le montant total s'élève à 1 175.50€ TTC

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7. Contrats territoriaux 2021

Ce point est reporté à la séance suivante.

8. Conditions de réservation de la salle multifonction

Plusieurs associations locales réservent la salle multifonction de la commune.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réfléchir à une prise en charge financière pour les dépenses d'électricité, de chauffage et d'entretien de la salle.

Après discussion le conseil a décidé de demander un concours financier dès lors que l'association en question rémunère des intervenants pour ses formations, et que cette formation est payante pour les participants.

Le montant de la participation sera défini en amont en concertation avec chaque association.

POUR 8 CONTRE 3 ABSTENTION 0

**Questions diverses:**

- Point sur les travaux à la station d'Epuration de Saint Roman :

La réception des travaux a eu lieu, avec des réserves. (pas d'étanchéité au niveau des

capots). Le débroussaillage régulier est à faire par la commune afin d'empêcher le développement racinaire sur le bassin (temps de travail=évalué à environ 100h/an). Nécessité de se créer un cahier de suivi et d'observation.

- Point sur les résultats d'analyses d'eau :

L'eau est sans calcaire et donc agressive, ce qui entraîne de la corrosion dans les tuyaux en béton ou en plomb dans les habitations qui en seraient encore équipées.

- Point sur l'activité au village vacances :

Rencontres suivies avec le gestionnaire en particulier à propos des fuites massives de la piscine.

- Point sur la Fibre :

Suivre le lien suivant pour vérifier si votre habitation est éligible : [www.alliancetreshautdebit.fr](http://www.alliancetreshautdebit.fr)

-Point sur la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère :

Des commissions thématiques ont été ouvertes aux élus communaux (non intercommunaux) :

- Commission Mobilité Transport à la demande, déplacements doux : Marc Yaguiyan
- Commission Environnement, Développement Durable, Energies Renouvelables : Nathalie Causse
- Commission Santé (maisons de santé) : Patrick Vogt
- Commission Finances et Prospectives : Philippe Flayol

- Déneigement :

Nous avons reçu plusieurs devis.

-Site internet : la refonte entre l'ancien site et le nouveau est en cours. Il s'agit d'aller vers une solution plus moderne et gérable par plusieurs personnes.

-Ecole : remerciements à la population et aux élus qui ont participé au nettoyage de la cour de l'école et au jardin public.

-Local de bienfaisance : Le toit a été enlevé, ainsi que les poutres et les tuiles. Une arase en béton a été réalisée. Travaux Nicolas Verdier.

La séance est levée à 23H10

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Jeudi 10 septembre 2020 à 20H**

Messieurs : Patrick Vogt, Philippe Flayol, Maxime Flayol, Jean-Pierre Pascal, Michel Thibon, Marc Yaguiyan

Mesdames : Marie-Anne Védrines, Nathalie Causse

Excusées : Christine Reboul Procuration à Michel Thibon

Sylvette Foubert Procuration à Jean-Pierre Pascal

Absente : Chantal Cortot

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Le nombre de personnes dans le public est limité à 5.

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juillet 2020

Demande d'ajout de délibération : FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) ainsi que des modifications budgétaires sur l'AEP et le VVF

- **Délibérations Commune:**

1. Contrats territoriaux 2020-2021

Voirie : Les Projets d'investissement passent par ces contrats, pour 2021 (crise sanitaire oblige) une dérogation est faite et les projets ne seront proposés que pour 2021 (au lieu de 3 ans)

Dans le cadre de la prorogation des contrats territoriaux, il convient de définir la teneur des travaux de voirie communale pour 2021. Le montant de la subvention allouée par le Conseil Départemental est de 14 033€, pour un montant total de travaux de 35 082.50€ HT

- Enrochement à la Rouvière, enrochement Appias VC2, Mur de soutènement St Roman, La Clède Les Mates, Rodet, La Rouvière, Ravinement VC17 Les Spis, Raynaldès, St Roman, le Mas

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Il convient aussi de déterminer les autres travaux à réaliser en 2021 : Réhabilitation du local de bienfaisance à Saint Roman de Tousque par la création d'une bibliothèque multimédia. Montant prévisionnel des travaux : 188 250.84€HT

Projet local : toit en ardoise, mezzanine, bibliothèque rez de chaussée, avec une salle de lecture, jeux ou autres à l'étage. Cette salle communique avec le clocher (où les toilettes seraient prévues) sans toucher à la sacristie du temple.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Refus du Transfert de pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes

Monsieur le maire donne lecture du document de l'AMF « Transfert de pouvoirs de police spéciale au président de l'EPCI ». La police administrative dite police spéciale est de la compétence du maire : comme par exemple interdire la circulation un jour de marché.

Le président de la Com Com n'est pas favorable à ce transfert, le maire expose qu'un tel transfert dessaisirait la commune de nombre de décisions de proximité et d'urgence.

Motion en PJ

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Pérennité du Dispositif ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

Monsieur le maire donne lecture de la lettre des chambres d'agriculture, des métiers et du commerce en stipulant l'importance de soutenir ce dispositif dans notre territoire.

Délibération en PJ

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 4. Redevances d'Occupation du Domaine Public 2020 (RODP) Orange et Enedis

- **ORANGE :**

	Redevance 2019	Redevance 2020
Artères aériennes 6.166km	54.30€ / km	55.54€ / km
Total	334.81€	342.46€
Artère souterraine 3.680 km	40.73€	41.66€
Total	149.89€	153.31€
Emprise (autre installation) 2m2	27.15€	27.77
Total	54.30€	55.54€
<b>TOTAL</b>	<b>539.00€</b>	<b>551.31€</b>

- **ENEDIS :**

Le montant de la redevance est calculé en fonction du pourcentage de revalorisation, qui est de 1.01656% en 2020.

Pour mémoire, en 2019, le montant de la redevance était de 209€.

En 2020 : 209€ X 1,01656% = **212€**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 5. Rejet de certificat d'urbanisme: délibération pour la dérogation à la continuité

Un terrain est en cours d'acquisition par un couple désirant s'installer sur Saint Roman avec visée de construction ; leur certificat d'urbanisme a été rejeté par la DDT. Cependant une motion a été proposée par la mairie pour demander la révision du refus du certificat d'urbanisme en commission CDPENAF qui aura lieu le 15 octobre. Ils auront ensuite possibilité de saisir le préfet d'un recours. Délibération en PJ

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 6. FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Plusieurs solutions sont possibles : conserver la répartition de droit commun, ou opter pour une répartition à la majorité des deux tiers (ce que nous faisons aujourd'hui) ou opter pour une répartition dérogatoire libre, ou sinon à la majorité des deux tiers soumis à délibération des conseillers municipaux dans les deux mois. La commune décide, au vue de la dotation déjà prévue dans notre budget, de rejeter la répartition dérogatoire libre et de rester dans la répartition de droit commun.

Délibération en PJ

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : POUR : 10

- **Délibérations Budget Eau Assainissement:**

#### 7. Décision modificative Amortissements

-La somme prévue pour les amortissements n'est pas suffisante.

Il convient de faire une décision modificative d'un article à un autre :

6811 dotations aux amortissements: +266 €

6215 personnels affectés par la collectivité de rattachement: -266 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION:0

- Suite à l'accord de régularisation conclu avec le propriétaire adjacent avec la step de St Roman, il était prévu de réaliser une alimentation AEP à l'angle de sa parcelle, pour un coût de 659,89€

Pour : 10

Contre:0

Abstention 10

• **Délibération Budget Village Vacances:**

7. Crise sanitaire: Remise sur les loyers 2020

La crise covid a fortement perturbé l'activité commerciale de notre délégataire qui a demandé un geste à la commune.

Délibération en PJ

Pour : 9

contre:0

Abstention:1

8. Décision modificative pour l'entretien et la réparation d'un chauffe bain et de la piscine

La somme prévue pour ces travaux n'est pas suffisante.

Il convient de faire une décision modificative d'un article à un autre :

61521 entretien réparation bâtiments : + 338.78€

6211 personnels intérimaires: - 338.78 €

Pour : 10

contre : 0

Abstention:0

Questions diverses:

-Point sur la Communauté de Communes par Philippe Flayol, dont commission mobilité par Marc Yaguiyan. Pour information la commission mobilité propose de faire des commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux.

- projet Vélo Électrique : cette expérimentation sur trois ans est impulsée par la région, 36 vélos seraient répartis sur les centres bourgs, en mode de location et cela à usage des résidents domiciliés. Les contrats de location seraient au maximum d'un mois, la Com Com prendra en charge les achats et la maintenance, reste à charge des communes la recharge électrique
- TAD : service de Transport A la Demande pour deux euros. **Ce service est peu usité en Vallée Française**, il concerne des personnes ayant des problématiques de mobilité pour des raisons de santé, de précarité, d'absence de permis ou autres. L'accès à ce service nécessite la constitution d'un dossier et de réservations, le tout s'effectuant à la Maison des Services au Public
- point Com Com : demande d'une analyse financière par la DDFIP pour la Com Com toujours pas réalisée ; un camion poubelle neuf doit être livré au mois d'octobre ; le projet de maison de santé pluridisciplinaire avance sur Ste- Croix, des frais d'études techniques sont engagés.

Point sur les travaux de voirie 2020 : enrobé sur le chemin du Mas, Capoue, Fobies finalisés fin août.

Point sur les conventions d'occupation des Temples : les commissions se sont réunies une pour Saint Roman, une pour la Boissonnade. Il y a eu discussion sur la convention s'inspirant de celle de Saint Germain. Réflexion sur un règlement intérieur pour l'occupation des locaux communaux (caves communales à l'école, future occupation des temples, rez de chaussée de la mairie)

Point sur le site internet : rafraîchissement en cours avec word press,

Utilisation de la salle multifonction: pas plus de 10 personnes et masquées

Village de gîtes : Tuile de rives décalées sur les derniers gîtes

Arbres tombés sur le sentier de la carrière sous la picharlerie (info à faire remonter à la Com Com)

La séance est levée à 23 h10

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Jeudi 08 octobre 2020 à 14H30**

Messieurs : Patrick Vogt, Philippe Flayol, Michel Thibon, Jean-Pierre Pascal, Maxime Flayol, Marc Yaguiyan

Excusées : Nathalie Causse, Procuration à Marie-Anne Védrines  
Sylvette Foubert, Procuration à Jean-Pierre Pascal  
Christine Reboul

Absentes : Chantal Cortot, Marie-Anne Védrines

Secrétaire de séance: Marc Yaguiyan

Secrétaire de mairie: Katy Entremont

Le nombre de personnes dans le public est limité à 5.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2020 : approuvé à l'unanimité des membres présents

- Délibérations Commune:

1. Intempéries juin et septembre 2020: travaux à effectuer en urgence avant la réception du montant de la dotation de l'Etat

De nombreux dégâts avaient été enregistrés suite aux fortes intempéries du 12 juin 2020. Lors de l'épisode cévenol du 19 septembre dernier, certains se sont aggravés alors que de nouveaux sinistres ont été constatés.

Une **demande de reconnaissance** de l'état de **catastrophe naturelle** a été déposée auprès de la préfecture pour chacun de ces deux épisodes. Nous avons reçu l'arrêté pour l'événement du 12 juin et sommes en attente de celui pour le 19 septembre, ainsi que des modalités de financement (dotation...) de ces réparations.

Cependant, certaines réparations nécessitent une intervention d'urgence pour éviter tout risque de nouvelles aggravations des dégâts durant les périodes automnale et hivernale.

 Travaux urgents :

- Chemin du Mas : partie haute de la voie d'accès au pompage du mas (nouvellement revêtue fin août 2020) fortement endommagée rendant ladite voie inaccessible à 50 m du CD9, ravinements et enrobé soufflé sur de nombreuses portions du chemin.  
=> Enrochements et reprises de chaussée.
- Chèvrerie d'Appias : aggravation des dégâts subis le 12/06 au-dessus du bâtiment agricole, effondrement du talus sur toute la longueur de ce dernier.  
=> Dégagement de l'emprise, rétablissement de l'accotement de la voie et enrochement.
- Camparado : chemin endommagé au niveau du passage de ruisseau, aggravation des dégâts [12/06;19/09] et maison inaccessible.  
=> Reprise de l'assainissement de la chaussée et enrochement bétonné.
- La Rouvière : aggravation des dégâts subis le 12/06 avec un glissement de la voie 5 sur la voie 4.  
=> Dégagement de l'emprise, reprise du fossé et des bordures de la voie.

- Périmètre de protection du captage d'Appias : aggravation des dégâts subis le 12/06 touchant à la sécurisation du puits et à la fragilisation de l'enrochement dans le périmètre de protection.  
=> Sécurisation du puits et enrochement bétonné.
- Pont d'Appias : aggravation des dégâts [12/06;19/09], le pont a résisté mais l'enrochement du virage sur le pompage est fragilisé (la voûte a résisté), le garde-corps et sa structure sont déformés, les pierres des piliers sont déjointées, l'accotement côté Appias est dégradé.  
=> Confortement de l'ouvrage et de la chaussée d'accès : rejointoiements, enrochements, garde-corps.

L'agence départementale Lozère Ingénierie a estimé celles-ci à :

- 73 636€ HT pour le budget de la commune
- 47 250€ HT pour le budget de l'eau

Délibération :

*Monsieur le maire informe l'assemblée que suite aux intempéries de juin et septembre 2020, des travaux sont à effectuer en urgence avant réception du montant de la dotation de l'Etat.*

*Pour rappel, nous avons déjà reçu l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle pour l'épisode de juin, mais pas encore pour celui de septembre. Nous ne connaissons pas non plus les modalités de financement de ces réparations.*

*Cependant, certaines réparations sont urgentes pour éviter des aggravations.*

*Monsieur le maire propose d'avoir recours à Lozère Ingénierie pour la maîtrise d'oeuvre.*

*Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'avoir recours à Lozère Ingénierie pour la maîtrise d'oeuvre, la passation du marché et le suivi du chantier.*

*Le montant estimatif des travaux est de:*

- 73 636€ HT pour le budget de la commune
- 47 250€ HT pour le budget de l'eau

*Plus les honoraires de Lozère Ingénierie fixés à 5% du montant des travaux.*

*Autorisation est donnée à Monsieur le maire pour signer les marchés.*

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 2. Recours à un emprunt ou à une ligne de trésorerie

Il est évident que les dépenses afférentes aux intempéries n'ont pas été prévues aux budgets.

Nous avons donc besoin de recourir à un emprunt ou à une ligne de trésorerie. Voici les propositions reçues, sachant que le Crédit Agricole n'a pas répondu à notre demande de proposition:

### **Caisse d'Epargne :**

- Ligne de trésorerie d'un an d'un montant de 144 000€ Euribor 1 semaine + marge de 0.98%, Frais de dossier : 216€
- Crédit Relais budget commune d'un montant de 88 000€, frais de dossier 0.15%

sur 2 ans : 0.43% par an sur 3 ans : 0.61% par an

- Crédit relais budget eau d'un montant de 56 000€, frais de dossier 0.15%

sur 2 ans : 0.43% par an sur 3 ans : 0.61% par an

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'avoir recours à une Ligne de trésorerie et autorise le maire à signer tout document afférent dans les conditions suivantes:

Montant 144 000€, Durée 1 an, Taux d'intérêt Euribor 1 semaine + marge de 0.98%  
Frais de dossier 216€, Périodicité de paiement des intérêts Trimestrielle,  
Commission de non utilisation 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et  
l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Création d'une bibliothèque dans l'ancien local de bienfaisance de Saint Roman de Tousque :

A. Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

- Le montant des travaux estimé est de 188 250.84 € HT
- Le plan de financement est le suivant :
  - DETR : 94 125.42 € soit 50%
  - Conseil Départemental : 56 475.25 € soit 30%
  - Commune : 37 650.17 € soit 20%

D'autres subventions possibles sont évoquées en séance via le programme européen LEADER (*Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale*), la Drac Occitanie (*Direction régionale des Affaires culturelles (Ministère de la Culture)*)(! Règle de non-cumul de dotation) ou des aides à la restauration par la Fondation du Patrimoine.

Lorsqu'une commune est maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, elle doit assurer une participation minimale au financement de ce projet, comme c'est le cas pour notre bibliothèque. Cette participation minimale MOA est de 20% du montant total des financements apportés. Le montant des aides publiques directes ne peut ainsi excéder 80% du montant prévisionnel de la dépense engagée (sauf dérogations sur des monuments protégés au titre du code du patrimoine ou pour réparer des dégâts consécutifs à une catastrophe naturelle).

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B. Choix de l'architecte

Le cabinet Prohin Architectes a présenté une estimation des coûts pour ces travaux de création de la bibliothèque, ce qui nous permet de monter les dossiers de demande de subvention.

Le conseil municipal ne se prononce pas sur le choix définitif d'un architecte dans l'attente d'obtenir d'autres propositions (>= 3, code des marchés publics).

4. Délibération pour la dépose d'une ligne électrique par Enedis

Monsieur le maire expose le courrier émanant du SDEE de la Lozère concernant la ligne électrique existante située à Fobies, ligne qui est hors service compte tenu de l'absence d'abonnés et qui n'est plus entretenue par le concessionnaire ENEDIS. Dans un but de sécuriser le réseau et afin d'améliorer l'esthétique paysager de ce secteur et d'éviter tous incidents vis à vis des tiers, le SDEE s'engage à solliciter auprès d'Enedis la dépose de cette ligne.

Dans la mesure d'une rénovation des bâtis existants ou de construction nouvelle, nécessitant une alimentation électrique sur le tronçon de ligne déposé, le SDEE

s'engage à reconstruire l'ouvrage à ses frais, dans un délai de 5 ans après la dépose.

Le conseil municipal entend que les travaux soient conduits de telle sorte que la canalisation AEP sur le chemin non revêtu d'accès au bout de la parcelle, soit protégée de toute dégradation; l'accès d'engins lourds se fera sous la responsabilité de l'intervenant.

Le conseil municipal souligne les points suivants :

- La dépose de la ligne va probablement induire une pénétration de personnel et d'engins (?) sur des terrains privés. Il convient donc au SDEE de joindre les particuliers pour obtenir leur accord préalable.
- Il est question de dépose de ligne électrique ; cette demande ne précise pas s'il s'agit également de retirer les poteaux en béton.
- Il convient d'attirer leur attention sur le réseau d'adduction d'eau existant.

Délibération sous réserve des droits des particuliers :

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 5. Délibérations supplémentaires

- Ce point non inscrit à l'ordre du jour concerne l'attribution de la mission de maître d'œuvre (prestataire des travaux) pour les importants travaux à effectuer en urgence et consécutifs aux deux épisodes cévenols de juin et de septembre.

La mission du MOE consiste en la sélection des entreprises susceptibles d'effectuer ces travaux et le suivi de chantier(s).

Délibération pour l'attribution comme MOE à l'agence départementale Lozère Ingénierie :

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A noter que d'autres dégâts constatés sur la voirie à la suite des fortes intempéries des 12 juin et 19 septembre relèvent du Conseil Départemental:

- Affaissement du talus voie 21, descente chèvrerie sous D9 à Saint Roman de Tousque : glissement de terre le 12/06, aggravation le 19/09.
- Glissement d'une partie du talus de la route de Saumane à la sortie du village de Saint Roman de Tousque : incidence sur le glissement de terre et de pierres jusqu'au chemin de Capou.

Il y a lieu de transmettre à la DDT ces travaux de remise en état identifiés et ce, en concertation avec les propriétaires impactés.

- Décision Modificative sur le budget de l'eau pour payer les travaux de la Station d'épuration à St Roman  
2031-115 Frais d'étude -660€

2315-115 Installation, Matériel + 660€

Questions diverses:

- Repas des aînés :

Le repas des aînés a lieu habituellement début janvier. Aujourd'hui, nous n'avons aucune idée sur le protocole sanitaire COVID-19 qui sera alors en vigueur. La restriction actuelle à 25 personnes au Piboulio nous conduit à nous interroger sur sa tenue et à s'orienter sur la seule distribution de colis pour Noël.

- Accueil des nouveaux arrivants :

L'accueil des nouveaux habitants, c'est leur souhaiter la bienvenue en notre commune mais aussi d'établir un (premier) contact avec les élus et les services.

La réception est fixée au vendredi 13 novembre, à 18 heures, à la mairie.

La séance est levée à 16h45.

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Jeudi 26 novembre 2020 à 14H**

Messieurs : Patrick Vogt, Philippe Flayol, Michel Thibon, Marc Yaguiyan, Maxime Flayol, Marie-Anne Védrières, Sylvette Foubert, Chantal Cortot-Lena

Excusés : Nathalie Causse Procuration à Chantal Cortot-Lena  
Christine Reboul Procuration à Sylvette Foubert

Jean-Pierre Pascal

Secrétaire de séance : Chantal Cortot-Lena

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Approbation du compte-rendu de la séance du 08 octobre 2020 : approuvé à l'unanimité

Demande d'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- renouvellement du groupement de commandes de voirie avec le SDEE de la Lozère

- devis de Sarl Jullian BTP pour le remplacement de 2 vannes au réservoir de l'Exil

Ces ajouts sont accordés à l'unanimité.

• **Délibérations Commune:**

1. Mise en place du Rifseep (Régime indemnitaire du personnel)

Comme il a été décidé lors de la séance du 27 février dernier, le Rifseep sera instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les 5 agents communaux.

Le bureau a déjà défini les modalités de versement, les critères d'évaluation à retenir, et la répartition par groupes de fonctions. Il est important de préciser que c'est le grade qui est pris en compte et non pas la personne et que le montant est déterminé au sein d'une fourchette nationale. Pour information, les montants proposés se situent dans la moyenne de cette fourchette.

Grade	Montant IFSE annuel (versement mensuel)	Montant CIA annuel (versement annuel)	Montant total à prévoir au budget 2021 (hors charges sociales)
Rédacteur (17.5h/semaine)	1 000€	150€	920€
ATSEM (17.04h/semaine)	730€	97€	654€
	730€	97€	654€
Adjoint technique polyvalent (16h/semaine)	686€	91€	622€
Agent d'entretien des locaux scolaires (7 heures)	130€	20€	120€
<b>TOTAL</b>			<b>2 970€</b>

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Information : Saisines du Comité Technique du Centre de Gestion sur les quotas et sur les lignes directrices de gestion du personnel communal

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 puis le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires prévoient une mise en œuvre de Lignes Directrices de Gestion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les Lignes Directrices de Gestion sont établies par l'autorité territoriale pour sa propre collectivité.

Il s'agit de définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels des agents de la collectivité.

En matière d'avancements de grade les Lignes Directrices de Gestion s'intègrent dans la procédure d'avancement en complément de la définition des quotas qui subsistent et elles deviennent également obligatoires pour les avancements de grade dès 2021.

Ces lignes directrices de gestion sont soumises, (tout comme les quotas d'avancement de grade) à l'avis préalable du Comité Technique.

### 3. Délégations du maire: courrier de la Madame la Sous-Préfète

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Madame la sous-préfète à propos de la délibération du conseil municipal du 18 juin sur les délégations du maire, à compléter. Cette délibération a été annulée le 24 juin car les termes étaient trop larges en matière d'emprunt.

Il convient donc à nouveau de définir les délégations du maire par une nouvelle délibération :

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que leurs avenants
- Passation des contrats d'assurance
- Signature des contrats d'emprunts destinés au financement des investissements, en conformité avec les délibérations préalables du conseil municipal.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 4. Proposition de la Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour arrêter le montant des attributions définitives des 19 communes membres, au titre de l'année 2020.

Délibération pour l'adoption des montants de l'attribution de compensation définitive pour 2020, suite à la loi Notre et dans le cadre de transferts de compétence sur le plan local d'urbanisme –PLUI-, le transport à la demande, les crèches et l'animation des centre bourg. Le maire informe l'assemblée que le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le montant définitif des attributions de compensation communales au titre de l'année 2019.

Il expose au conseil municipal les compétences et les critères adoptés par le conseil communautaire, conformément aux propositions de la commission locale d'évaluation des charges transférées –CLECT-, pour déterminer le montant définitif des attributions de compensations communales pour 2020.

Il est demandé au conseil :

D'APPROUVER les compétences et les critères retenus pour déterminer les attributions de compensations définitives ainsi que les montants définitifs des attributions de compensations versées aux 19 communes membres de la Communauté de Communes tels que présentés ci-dessous :

Sommes versées par la communauté de communes aux communes sous déduction des activités gérées par la communauté de communes.

Communes	Montant des Attributions de compensations provisoires	Coût transfert compétences	Différence coût transfert et compensations provisoires	Montant des Attributions de compensations définitives 2020
Bassurels	<b>2 607.04</b>	566.37	2040.67	<b>2040.67</b>
Collet-de-Dèze (Le)	<b>38 457.30</b>	3719.85	34737.45	<b>34737.45</b>
Gabriac	<b>3 067.00</b>	919.19	2147.81	<b>2147.81</b>

Moissac-Vallée-Française	<b>9 126.60</b>	<b>2051.92</b>	<b>7074.68</b>	<b>7074.68</b>
Molezon	<b>1 144.96</b>	2613.48	-1468.52	<b>0</b>
Pompidou (Le)	<b>7 600.50</b>	1994.84	5605.66	<b>5605.66</b>
Pont de Montvert - SML	<b>31 825.86</b>	15734.76	16091.10	<b>16091.10</b>
Saint-André-de-Lancize	<b>3 287.54</b>	648.53	2639.01	<b>2639.01</b>
Sainte-Croix-Vallée-Française	<b>7 438.06</b>	6282.53	1155.53	<b>1155.53</b>
Saint-Étienne-Vallée-Française	<b>10 624.70</b>	8203.78	2420.92	<b>2420.92</b>
Saint-Germain-de-Calberte	<b>21 337.88</b>	11703.23	9634.65	<b>9634.65</b>
Saint-Hilaire-de-Lavit	<b>3 005.20</b>	250.00	2755.20	<b>2755.20</b>
Saint-Julien-des-Points	<b>1 305.50</b>	965.44 +316.97 (années 2018-2019)	23.09	<b>23.09</b>
Saint-Martin-de-Boubaux	<b>10 710.84</b>	49.51	10661.33	<b>10661.33</b>
Saint-Martin-de-Lansuscle	<b>4 673.66</b>	2495.53	2178.13	<b>2178.13</b>
Saint-Michel-de-Dèze	<b>5 593.60</b>	6533.94	-940.34	<b>0</b>
Saint-Privat-de-Vallongue	<b>10 213.88</b>	299.51	9914.37	<b>9914.37</b>
Ventalon en Cévennes	<b>3 145.25</b>	5805.15	-2659.90	<b>0</b>
Vialas	<b>11 614.39</b>	16149.07	-4534.68	<b>0</b>

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, communique les comptes-rendus des conseils communautaires sur son site internet : <https://www.cevennes-mont-lozere.fr/index.php/communaute/actes-administratifs/comptes-rendus-de-conseils-communautaire>

• **Délibérations Budget Eau:**

5. Adoption du RPQS Eau 2019 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public)

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (précédent mandat) et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal adopte le RPQS à l'unanimité.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Adoption du RPQS Assainissement 2019  
Le conseil municipal adopte le RPQS à l'unanimité.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ces rapports sont consultables en mairie.

• **Délibérations Budget du Village de gîtes**

7. Décision modificative

Il convient de prendre une décision modificative sur le budget afin de régler la facture de Bruno Mark suite à son intervention à la piscine et pour une recherche de panne de gaz au village vacances.

6875 : Dotation provision risques et charges: -340€

61521 : Entretien réparations bâtiment: +340€

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Devis « divers travaux » Servicevennes

Monsieur le maire présente un devis d'un montant de 1 477€ HT pour divers travaux tenant à la vétusté dans les gîtes : fissures trous à reboucher, ponçage, peinture, remplacement de carreau de fenêtre, étanchéité des fenêtres, recarreler tour de bac à douche...

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 1 477€ HT et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**POINTS AJOUTES :**

9. Renouvellement du groupement de commandes de voirie avec le SDEE de la Lozère

La convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie, dont le SDEE est coordonnateur, arrive à son terme le 31 décembre prochain. Cette convention consiste à confier au SDEE la charge de mener l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés issus du groupement de commandes, pour le compte de la commune pour les travaux de voirie. Sa durée est illimitée, et une délibération du conseil municipal suffit pour se retirer du groupement, ne pouvant prendre effet qu'à la fin de l'exécution des marchés en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la convention.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10. Devis de Sarl Jullian BTP pour le remplacement de 2 vannes au réservoir de l'Exil

Devis d'un montant de 856.60€ HT pour le changement de 2 vannes. Devis accepté.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses:

- Colis de Noël pour nos aînés. En raison de la crise sanitaire, le repas ne pourra pas être organisé. Cependant, des colis avec des produits locaux seront distribués.

56 personnes de la commune sont concernées.

- Point sur les rencontres des élus avec Madame la Sous-Préfète, Madame la Présidente du Conseil Départemental (les membres du bureau) Monsieur le Député (Patrick Vogt seul). Nos interlocuteurs se sont montrés attentifs à nos préoccupations et bienveillants quant à nos demandes.
- Elaboration et mise à jour du PCS Plan Communal de Sauvegarde. La révision de

l'ancien plan devenu obsolète, est en cours.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Une réunion avec le bureau d'études est prévue le 09/12.
- La Fibre : vous pouvez retrouver les informations sur le site ALLfibre. Les travaux de raccordement devraient être terminés fin 2022.

La séance est levée à 18h15



dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021, pour le budget de la commune.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Demande de subvention DETR pour l'achat d'une lame de déneigement et son adaptation

Présentation de devis pour l'achat d'une lame de déneigement. Livraison, mise en service, kit signalisation :

Entreprise Delor : 3 700€ HT (Rieutort de Randon)

Entreprise Tranchard : 3 594€ HT (Chanac, non hydraulique)

Entreprise Buisson : 3 390€ HT (Mende)

Le conseil retient le devis de l'entreprise Delor d'un montant de 3 700€ HT (connaissant la qualité du SAV et sachant que l'entreprise effectue une reprise des anciennes lames). Habituellement, le montant minimal de dépenses pour obtenir une subvention DETR est de 10 000€, mais les services de l'État sont prêts à examiner notre demande même si le montant est bien inférieur à ce seuil.

Le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Choix du prestataire "déneigement"

Monsieur le maire donne lecture des 2 propositions tarifaires pour le déneigement.

- Entreprise Nicolas Verdier : taux horaire proposé : 70 HT. La tarification prend effet à partir du lieu de stockage de l'engin, ce qui peut engendrer un coût important de la prestation s'il est stocké loin de la commune.

- Maxime Flayol : taux horaire proposé : 75 HT, avec 2 chauffeurs à disposition. Pas de surcoût si le véhicule est stationné hors de la commune.

Maxime Flayol sort de la pièce et ne prend pas part au vote.

Après vote et délibération, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Maxime Flayol, pour un coût horaire de 75€ HT.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Demande de subvention au Conseil Départemental pour la prestation de la SAFER relative aux biens vacants.

La Safer informe la commune que 28 hectares de terrain sont vacants. Il faut signer une convention avec la SAFER afin d'accéder aux informations sur ces propriétés (situation, nature, superficie...) et sur la procédure d'acquisition. Ce conventionnement coûte 1 500€, avec la possibilité d'obtenir une subvention de 50 % du Conseil Départemental. Le conseil municipal vote pour cette convention et autorise le maire à demander la subvention.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

7. Délibération définitive sur l'achat des Temples et du local de bienfaisance (Bibliothèque). Désignation du notaire pour la rédaction des actes.

Le conseil municipal prend acte de ce que l'assemblée générale extraordinaire de l'Association Cultuelle de l'Eglise Protestante des Hautes Vallées Cévenoles a délibéré et voté le 13 janvier 2021 la cession du Temple de Saint Roman, de l'ancien bureau de bienfaisance et du Temple de la Boissonnade pour 1 euro par bâtiment, soit 3 euros au total.

Le conseil municipal accepte ces cessions à l'unanimité, et fait choix de Me Boixadera, notaire à Sauve, précédemment intervenue pour la recherche de l'origine de propriété, pour procéder à la vente.

Le conseil municipal prendre en charge le coût et les frais de la vente, y compris les diagnostics réglementaires.

Le conseil municipal mandate Michel THIBON, Deuxième adjoint, pour la signature des actes.

Le maire, Patrick VOGT, ne prend pas part au vote.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibérations Budget Eau:**

8. Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021, pour le budget de l'eau.

Pour:11

Contre:0

Abstention:0

**Délibérations Budget du Village vacances :**

9. Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021, pour le budget du village vacances.

Pour:11

Contre:0

Abstention:0

## Point Communauté de Communes:

1. **Un audit Ressources Humaines** est prévu afin de clarifier les besoins en adéquation avec les compétences attribuées à la communauté de commune.

C'est le vice président qui est en charge de recevoir les devis des cabinets.

La CCCML consultera des bureaux d'études et le centre de gestion pour obtenir des devis en ce sens.

La présidence souhaite réunir le pôle administratif des employés au Collet de Dèze. Par exemple Catherine Thyrard qui a demandé une mise en disponibilité serait remplacée par un CDD au Collet de Dèze. Les représentants de la vallée s'y opposent.

- Une secrétaire comptable et un second technicien Spanc sont en cours de recrutement pour couvrir tout le territoire de la CCCML. (Denis Petitpré s'occupera de l'Ouest et le nouveau technicien de l'Est).

- Céline Husson, agent de développement a refusé le renouvellement de son CDD de 3 ans. Chargée des projets centre-bourg de la communauté, la charge de travail et la compétence requise nécessitent son remplacement. Le conseil communautaire doit concrétiser son intention de la remplacer.

## **2. Ordures Ménagères**

Le nouveau camion de ramassage en vallée française a coûté 164 000€. Le camion de la vallée longue doit urgemment être remplacé également. au-delà des subventions espérées, un emprunt est nécessaire.

Le budget fonctionnement OM est en déficit de 11900€ . La redevance OM passera en 2021 de 138€ à 140€.

Le conseil communautaire rejette la demande d'exonération de taxe OM de certains villages de vacances, mais étudie les dispositifs de dégrèvement de CFE pour 2021.

## **3. Local atelier de la corniche, à St-Roman.**

Les porteurs de projets "Les Cévennes chez vous" s'étant retirés, les subventions obtenues liées à ce projet ne sont plus d'actualité. Les propriétaires actuels sont libres de tout engagement. La communauté de commune reste intéressée par ce local et poursuit ses recherches d'un porteur de projet. En ce sens, la CCCML renouvellera son adhésion au dispositif RELANCE.

## **4. Crèche Sainte Croix VF**

La rénovation de la crèche de Sainte-croix est à l'étude: il est nécessaire de l'agrandir .Travaux évalués de 60 000€ à 90 000 € pour une mise aux normes et l'augmentation de la capacité d'accueil. Les locaux appartiennent à la commune, mais la compétence accueil petite enfance relève de la communauté de communes. Une répartition des frais est en réflexion.

## Questions diverses:

- Courrier de Madame Wattebled, locataire au dessus de la mairie : des infiltrations ont eu lieu lors du dernier phénomène cévenol (fenêtre et vmc). Il faut voir quels travaux sont à prévoir et si cela concerne la décennale des entreprises.
- Parc National des Cévennes: rencontre à prévoir avec Monsieur Descombes, nouveau délégué territorial.
- Débroussaillage de la voirie communale et des périmètres des captages: projet d'adhésion de conventionnement avec l'ASA DFCI
- Projet de chantier d'insertion « débroussaillage : » rendez vous au mois de février pour présenter la convention. La mairie pourrait utiliser les services de cette potentielle action d'inclusion. Cette dernière devrait être opérationnelle pour cet été.

- Point sur le PLUI: rencontre avec le cabinet d'études. Le PLUi rentre dans la zone de phasage : zones à urbaniser, artisanales, agricoles ...
- Blandine Caute, ATSEM à l'école de St Roman, a participé à la commission cantine au collège de St Etienne VF. La commune l'en remercie. Une solution est cherchée pour que les repas ne perdent pas trop de température à l'arrivée à l'école.
- Aire de jeux de St Roman : l'espace jeu est peu sécurisé au niveau du toboggan. Un arrêté en interdisant l'usage a été pris le printemps dernier. Nous étudions la possibilité de le faire réparer, sinon il faut l'enlever et prévoir de nouveaux aménagements.
- Réunion à propos de la Future bibliothèque communale (BM3) : La MDL - Médiathèque Départementale de Lozère - a renforcé en ce début d'année 2021 ses missions de prêt de livres et de services auprès du public lozérien. Ainsi, dotée d'un fonds de plus de 110 000 documents sur différents supports (livres, gros caractères, livres audio, livres animés, DVD, CD et jeux), elle fait profiter de son réseau aux lecteurs des 66 bibliothèques, 61 établissements scolaires et 16 autres établissements.

Les démarches de notre commune auprès de la MDL ont conduit à intégrer le nouveau réseau de navette mensuelle chargée de renouveler notre fonds, suite à l'arrêt définitif du bibliobus que nous connaissions. Désormais, chaque mois, dans l'actuelle bibliothèque (cantine de l'école), une centaine d'ouvrages de la MDL est à la disposition des habitants de notre commune, fonds complété par les dons généreux apportés par la plupart d'entre nous (environ 500 livres, DVD et jeux). En outre, une gestion informatique a été créée pour permettre un meilleur suivi de la vie des ouvrages. Cette première avancée nous permettra, lorsque le projet d'édification d'une bibliothèque dans l'ancien lieu de bienfaisance du temple de Saint Roman de Tousque aura abouti, d'obtenir le statut de bibliothèque de niveau 3 ouvrant à davantage de services (formation, animation, exposition, cinéma, concert...) et surtout de nous doter d'un lieu plus convivial d'échange et de transmission de la connaissance et de la culture.

La séance est levée à 22h30

# ÉPISODES CÉVENOLS DE 2020

- Retour sur l'épisode du 19 septembre 2020
- Travaux de voirie urgents
- Décryptage d'un épisode cévenol



**Relevé des dégâts sur voirie**  
**Domaine public de Moissac Vallée Française**  
**Samedi 19 septembre 2020**



**Partie 1 : nouveaux sites sinistrés au 19 septembre 2020**  
**Partie 2 : aggravation de sites sinistrés le 12 juin 2020**

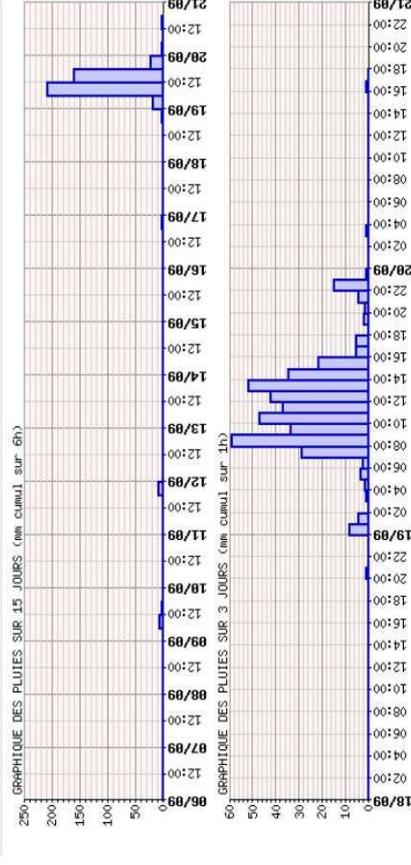
Au cours de cet épisode particulièrement intense et violent du samedi 19 septembre 2020 sur les reliefs cévenols, notre commune a connu, comme tant d'autres, une activité orageuse de près de 10 heures consécutives accompagnée de pluie/grêle entraînant inondations, glissements de terrain et crue dans la vallée française.

## PARTIE 1

De nouveaux dégâts sont apparus sur le domaine public de la commune de Moissac Vallée Française, recensés ci-après.

Données disponibles : COTE - DEBIT - PLUIE

( St Roman de Tousques ) Graphiques des PLUIES en mm , dernier cumul horaire 0.0 mm le 20/09/2020 - 18:00



Relevé de la station pluviométrique du bassin Rhône-Méditerranée, située à Saint Roman de Tousque :

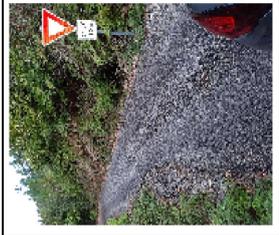
**408 mm** ont été enregistrés ce 19 septembre en seulement 10 heures, dont **60 mm** entre 8 et 9 heures.

*Pour mémoire, 360 mm étaient relevés lors du précédent épisode cévenol (le 12 juin 2020) sur une période plus longue, 18 heures.*

Synthèse

Les intempéries de ce 19 septembre ont conduit à l'aggravation des dégâts constatés lors du précédent épisode cévenol (12 juin 2020) et vu apparaître de nouveaux sinistres. Tout particulièrement le site d'Appias qui est très endommagé : le talus de la chèvrerie est descendu, le pont a résisté mais l'enrochement du virage sur le pompage est fragilisé. Sur l'ensemble de la commune certains travaux nécessitent une intervention d'urgence après analyse des risques en concertation avec les services de l'Etat.

N° voie (chemin)	Appellation	Désignation du point d'origine, lieux traversés, point d'extrémité	Nature des dégâts	Surface concernée (en m²)	Volume impacté (en m³)	Remarques	Photothèque	Coût estimatif (en €)
3	du CD 9 au CD983	Part du CD9 au PK25+850, à 150m coté sud du col de l'exil, dessert la ferme des mates,vignière, le salt, la montade et aboutit au ruisseau du crémat limite avec la commune de St-Etienne V.F.	chemin de Salt, 1200 m au-dessus de la Clède			arbres menacent la ligne téléphone		
4	du CD 983 à Arbousses plus loin	part du CD983 au PK 29 +720 au lieu dit "la rode" ,(rodet) dessert la ferme d'arbousses bas et aboutit à arbousses plus loin au ruisseau avant la maison,	Arbousses sur la piste d'accès au réservoir : nouveaux effondrements, revêtements arrachés			passage sur terrain privé		
7	du CD140 à comparado	part du CD 140 (route de fobies) à 450m du croisement du CD140 et de la D983 et aboutit à comparado	chemin comparado endommagé à hauteur du virage au second ruisseau			Bouscayrol		

11	du CD 983 au camp de l'Elze	part du CD983 au PK31+520 et aboutit au camp de l'elze	camp de l'elze : aqueduc du bas bouché	buse de 60				60		<p>la partie haute de la voie d'accès au pompage du mas, nouvellement revêtue fin août, est fortement endommagée : ravinelements, enrobé soufflé                  voie inaccessible à 50m du CD9</p>	80	<p>Mas haut : enrobé soufflé</p>
----	-----------------------------	--	--	------------	---	---	--	----	--	--	----	----------------------------------

12	du CD9 jusqu'à la station de pompage	part du CD 9 au PK23+750 à proximité du village de st-roman de tousque, dessert les mas haut et bas et aboutit à la station de pompage située au vallet du perdu	<p>Mas : voie endommagée</p> <p>Mas haut virage : attachements latéraux</p> <p>Entre mas haut et mas bas : enrobé souflé</p> <p>Mas : ravinement</p>	80	   	
----	--------------------------------------	--	--	----	--	--

				Mas can del Bos : ravinement sur 50 m, enrobé soufflé				
19	du CD 140 au jardin de Fobies	part du CD140 au PK2+930 en amont de Fobies et aboutit aux maisons des jardins de Fobies	VC 19 - Jardin de fobies arrachement du talus en pierres et atterrissements jardin privé	3				
30	Village de la Pelucarié Rue de la Pelucarié	part du CD 983, au PK30+150, dessert le hameau de la pélucairié et rejoint la VC 10	à l'embranchement Croance : ravinelements					
31	village St-Roman rue A	part du CD 109 et aboutit à l'extrémité Nord-ouest	chemin des Aires endommagé : mouvement du mur et affaissement de la chaussée					

N° voie (rue)	Appellation	Désignation du point d'origine, lieux traversés, point d'extrémité	Dégâts relevant de la DDE	Surface concernée (en m <sup>2</sup> )	Volume impacté (en m <sup>3</sup> )	Remarques	Photothèque
34	village st-roman rue D	part du CD 109 à droite du temple et rejoint la rue F (ancien CD 9) rue de la poste	glissement du talus de la route de Saumane à environ 25 m de la sortie du village de Saint Roman de Tousque.		30	besoin d'intervention DDE pour éviter tout risque d'affaissement de la départementale	
			>>> incidence sur le glissement de terre et de pierres jusqu'au chemin de Capou <i>cf " Aggravation voirie" n°29</i>				

**Relevé des dégâts sur stations de pompage AEP**  
**Domaine public de Moissac Vallée Française**  
**Samedi 19 septembre 2020**



MOISSAC VF

**Partie 1 : nouveaux sites sinistrés au 19 septembre 2020**

De nouveaux dégâts sont apparus sur le domaine public de la commune de Moissac Vallée Française, et notamment sur des stations AEP recensées ci-après.

N° voie (chemin)	Appellation	Désignation du point d'origine, lieux traversés, point d'extrémité	Nature des dégâts	Surface concernée (en m <sup>2</sup> )	Volume impacté (en m <sup>3</sup> )	Remarques	Photothèque	Coût estimatif (en €)
19	du CD 140 au jardin de Fobies	part du CD140 au PK2+930 en amont de Fobies et aboutit aux maisons des jardins de Fobies	AEP Fobies / Moissac V.F :  la canalisation AEP desservant Fobies depuis le village de gîtes a lâché, dans le 1er ruisseau en prenant le chemin dans la 1ère épingle au-dessus de Fobies.			Sous la pression, le tuyau a lâché au niveau du raccord. Un branchement provisoire a été opéré, mais risque de cassure aux prochaines pluies. -- <i>réparation effectuée le 21/09/2020 (Julian BTP)</i>		
#	Cabanarié	part du CD9 à proximité du village de Saint Roman de Tousque, dessert la Cabanarié	AEP Cabanarié :  tuyau mis à nu		3			

## Relevé des dégâts sur voirie Domaine public de Moissac Vallée Française Samedi 19 septembre 2020



**Partie 1 : nouveaux sites sinistrés au 19 septembre 2020**  
**Partie 2 : aggravation de sites sinistrés le 12 juin 2020**

Au cours de cet épisode particulièrement intense et violent du samedi 19 septembre 2020 sur les reliefs cévenols, notre commune a connu, comme tant d'autres, une activité orageuse de près de 10 heures consécutive accompagnée de pluie/grêle entraînant inondations, glissements de terrain et crue dans la vallée française.

## PARTIE 2

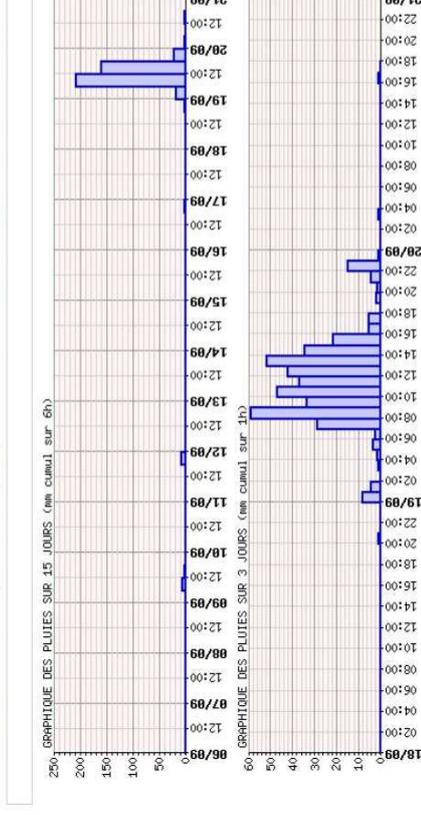
Plusieurs sites sinistrés le 12 juin dernier ont connu une aggravation lors de ce nouvel épisode cévenol du 19 septembre, recensés ci-après.

Relevé de la station pluviométrique du bassin Rhône-Méditerranée, située à Saint Roman de Tousque :

**408 mm** ont été enregistrés ce 19 septembre en seulement 10 heures, dont **60 mm** entre 8 et 9 heures. Pour mémoire, **360 mm** étaient relevés lors du précédent épisode cévenol (le 12 juin 2020) sur une période plus longue, 18 heures.

Données disponibles : COTE - DEBIT - PLUIE

( St Roman de Tousques ) Graphiques des PLUIES en mm , dernier cumul horaire 0.0 mm le 20/09/2020 - 18:00



Les intempéries de ce 19 septembre ont conduit à l'aggravation des dégâts constatés lors du précédent épisode cévenol (12 juin 2020) et vu apparaître de nouveaux sinistres. Tout particulièrement le site d'Appias qui est très endommagé : le talus de la chèvrière est descendu, le pont a résisté mais l'enrochement du virage sur le pompage est fragilisé. Sur l'ensemble de la commune certains travaux nécessitent une intervention d'urgence après analyse des risques en concertation avec les services de l'Etat.

		Episode cévenol du 12 juin 2020			Episode cévenol du 19 septembre 2020			
N° voie (chemin)	Appellation	Désignation du point d'origine, lieux traversés, point d'extrémité	Nature des dégâts	Remarques	Photothèque	Aggravation des dégâts	Remarques	Photothèque
2	du CD 983 au cap d'appias	part du CD983 au PK29+420, traverse le gardon, le valat des luminieres, dessert la ferme d'appias et aboutit au cap d'appias (depuis la vallée au cap d'appias)	à hauteur exploitation agricole : glissement talus à l'aplomb de la voie revêtue. 3 m3 de terre appuyés sur bâtiment agricole  RAS - voie non impactée			site d'Appias, le talus au-dessus de la chèvrerie est descendu sur la longueur du bâtiment : 40 m  affaissement général	<u>risque 1</u> : - désordre bâtiment agricole  <u>risque 2</u> : - effondrement VC	
3	du CD 9 au CD983	Part du CD9 au PK25+850, à 150m coté sud du col de l'exil, dessert la ferme des mates, vigniere, le salt, la montade et aboutit au ruisseau du crémat limite avec la commune de St-Etienne V.F.	route du salt, embranchement maison Mancel : mur soutènement en cours écroulement au-dessus de la route	identifier propriétaire afin de lui demander réparation (Mancel ? Morand ?)		Salt, embranchement Mancel obstrué < 40 m3 >  vue depuis le bas de l'embranchement Mancel >	fil du téléphone à raccrocher	 
15	du CD 9 au Prunier	part du CD9 au PK 27 +320 et aboutit à la ferme du Prunier	Lieudit "Le Prunier" (Corniche des Cévennes) : ravine importants sur 800 mètres, ravine et coupadou remplis			aggravation des ravinelements au Prunier	4x4 nécessaire sur toute la longueur	

29	ancien chemin de capou	part de la RD 109 à la sortie sud de St-Roman de Tousque, descend en contrebas de la RD109 et aboutit au ruisseau	effondrement d'un mur de bancel sur le chemin de Capou (face garage Yaguiyan) sur un linéaire de 5 m, suite à glissement de terrain : 40 m <sup>3</sup> de terre et pierres déblayés pour dégager la voie revêtement voie abîmé 5m2	chemin de Capou 		chaussée endommagée sur 3 m à hauteur du tronçon déjà effondré le 12 juin : dommage amplifié par le glissement du talus de la route de Saumane (5 m2) <i>cf " Nvx dégâts voirie " n°34</i>	
----	------------------------	---	---	--	--	---	---

		Episode cévenol du 12 juin 2020			Episode cévenol du 19 septembre 2020		
N° voie (chemin)	Appellation	Désignation du point d'origine, lieux traversés, point d'extrémité	Dégâts relevant de la DDE	Remarques	Photothèque	Aggravation des dégâts (relevant de la DDE)	Remarques
21	de la RD9 à la bergerie de Mr Flayol à St-Roman de Tousque	Part de la RD9 au PK23+880 et aboutit à la bergerie de M Flayol en contrebas	glissement 10m3 de terre	danger talus de la D9  <i>autre photo de voie 21, descente chèvrerie sous D9 &gt;</i>	 	menace stabilité CD9 affaissement talus 30 m3	intervention C.T. Sainte Croix le 21/09/2020
							Photothèque

**Relevé des dégâts au niveau du pont d'Appias**  
 Domaine public de Moissac Vallée Française  
 Samedi 19 septembre 2020



**Partie 2 : aggravation de sites sinistrés le 12 juin 2020**

Ce pont, construit à la fin du XIXième siècle, dessert 12 familles de résidents permanents ainsi qu'une exploitation agricole, production laitière avec camion de ramassage empruntant ce pont 4 fois par semaine.

Episode cévenol du 12 juin 2020			Episode cévenol du 19 septembre 2020			Coût global estimatif (en €)
Nature des dégâts	Remarques	Photothèque	Aggravation des dégâts	Remarques	Photothèque	
<p>L'eau est passée au-dessus du tablier du pont et a dépassé la hauteur des barrières métalliques au pic de la crue. La force du courant était orienté plutôt rive gauche où se trouve la station de pompage de Rodet (autre dossier).</p> <p>les appuis des piles sont ancrés sur des rochers schisteux, très denses, quasi imperméables, non faillés.</p> <p>Pied de la pile côté sud-ouest : les pierres sont en place, mais présentent des écarts qui n'apparaissent pas auparavant.</p> <p>La surface de roulement est constituée d'un goudron directement sur les pierres de la voûte. Ce revêtement a été abrasé côté amont par la force de l'eau.</p>	<p>Observation impossible à ce jour depuis le dessous du pont</p>		<p>le pont a résisté, mais l'encrochement du virage sur le pompage est fragilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la voûte a résisté</li> <li>- le garde-corps et sa structure sont déformés</li> <li>- les pierres des piliers sont déjointées</li> </ul>			
<p>Pont d'Appias et vue du local technique de la station de pompage au fond &gt;</p>						

# TRAVAUX DE VOIRIE SUITE AUX 2 ÉPISODES CÉVENOLS

## Priorisation, planification, impact budget commune

L'importance des dégâts occasionnés par les 2 épisodes cévenols de 2020 sur la voirie communale entraîne la nécessité de réaliser certains travaux de réparation en urgence (voir liste ci-dessous).

Ces travaux identifiés urgents ont fait l'objet d'un marché public à procédure adaptée (MAPA). Le maître d'œuvre est Lozère Ingénierie (agence technique dépendant du Conseil Départemental) et l'entreprise retenue, suite à l'analyse des 5 offres reçues, est la **société SARL Travaux Publics CABRIT** de Saint Jean du Gard, pour un montant de 56 645.30 € HT.

A noter que le montant des aides attendues de la part de l'Etat, de la Région et du Département n'est pas connu à début février 2021.

Dans l'attente, le conseil municipal a autorisé le maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne afin de pouvoir engager et démarrer les travaux immédiatement

Les travaux urgents sont en cours de planification et comprennent les réparations suivantes (les travaux de réparation restants seront réalisés ultérieurement):

### **Appias Chèverrie**

- Affaissement du talus corrigé par enrochement sur 40 ml
- Pour des raisons de sécurité, la route devra être coupée lors de travaux, y compris la nuit (le talus étant déchaussé, la largeur de la route sera inférieure à 2 mètres et très fragilisée)
- Un arrêté précisera la limitation de la circulation pendant la durée des travaux
- Durée prévisible du chantier : **à partir du 18 février** pour une semaine et demie

### **La Rouvière**

- Effondrement corrigé par enrochement
- La route ne sera pas fermée pendant les travaux

### **Camparado**

- Emportement au passage du second ruisseau, corrigé par radier béton
- Fermeture de la voie communale 4 journées

### **Pont d'appias**

- Garde-corps descélé, déformé. Mise en sécurité
- Rive droite : petit enrochement bétonné sur rocher
- Rive gauche : reprise enrochement et réfection complète de la cunette béton protégeant la station

### **Station de pompage de Rodet**

- Escalier du local technique emporté : réfection avec enrochement au pied
- Portail et clôtures tordus ou emportés : réfection du périmètre
- A noter que la qualité de conception et de réalisation du captage de Rodet nous a préservé de toute destruction des installations, sur lesquelles 4 m d'eau ont déferlé.

L'entrepreneur s'est engagé à terminer les travaux pour le 15 mars, sauf en cas d'intempérie.

# DÉCRYPTAGE D'UN ÉPISODE CÉVENOL

Sur nos Cévennes, durant l'année 2020, se sont abattus plusieurs épisodes cévenols dont deux - les 12 juin et 19 septembre - particulièrement violents et dévastateurs, occasionnant d'importants dégâts sur la voirie communale, le lit des Gardons et les ponts les enjambant, sans oublier l'effondrement de murs en pierre sèche et des glissements de terrains sur plusieurs propriétés. L'intensité exceptionnelle de ces événements a marqué nos esprits pourtant habitués à de telles conditions météorologiques.

Dans un avenir proche, d'après certains spécialistes, l'exception risque d'en devenir la règle.



*Pont d'Appias, le 19 septembre 2020*

## L'épisode cévenol

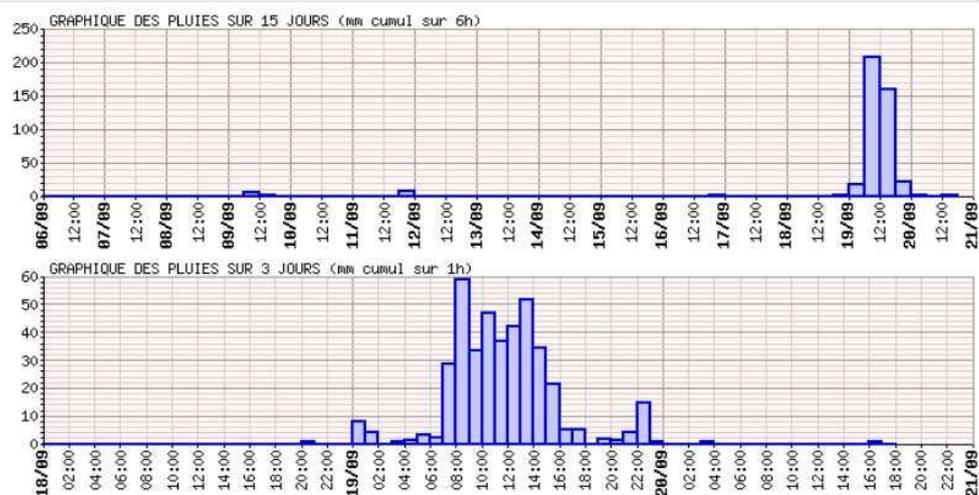
### 1- Comment se forme-t-il ?

Les météorologues prévisionnistes utilisent le terme d'*épisode méditerranéen*, plutôt que celui de cévenol, car les conditions propices à sa formation se retrouvent dans les zones bordant l'arc méditerranéen et pas seulement dans les départements cévenols, Ardèche, Gard, Hérault, Lozère.

Un épisode cévenol se caractérise par des pluies diluviennes provoquant des inondations souvent rapides. L'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en quelques heures ou quelques jours. On parle de 100 mm en 1 heure ou de plus de 500 mm en 24 heures pour les épisodes les plus forts (1mm = 1 l/m<sup>2</sup>).

Les phénomènes orageux à son origine se produisent généralement en automne après l'irruption d'une descente d'air froid polaire, alors que la mer Méditerranée est encore chaude. Cet important contraste thermique rend l'atmosphère instable favorisant ainsi des pluies intenses, alimentées en air chaud et humide qui s'évapore des eaux de la Méditerranée et se heurte aux reliefs de nos Cévennes.

A la station pluviométrique du bassin Rhône-Méditerranée, située à Saint Roman de Tousque, ce sont 360 mm qui ont été enregistrés le 12 juin 2020 sur une période de 18 heures et 408 mm relevés le 19 septembre en seulement 10 heures, dont 60 mm entre 8 et 9 heures du matin.

**( St Roman de Tousques ) Graphiques des PLUIES en mm , dernier cumul horaire 0.0 mm le 20/09/2020 - 18:00**

## 2- Quelles incidences sur notre territoire ?

Notre région est caractérisée par des bassins versants de petite taille aux pentes prononcées. Lorsque le sous-sol est déjà saturé en eau ou qu'il est trop sec, comme ce fut le cas en juin et septembre derniers, les eaux de pluies se retrouvent alors piégées en surface provoquant de nombreux ravinements et faisant grimper très rapidement le niveau des eaux dans la vallée.

De surcroît, si les orages à l'origine de ce phénomène restent stationnaires, les conséquences deviennent vite dramatiques pour les habitants et leur bassin de vie : crues éclair, inondations, glissements de terre, de rochers, routes en partie détruites ou coupées, ponts déstabilisés ou emportés, embâcles...

L'ampleur des épisodes de 2020 a obligé/oblige les communes à dégager en urgence d'importants fonds financiers pour effectuer la remise en état des voies, murs de soutènement et autres ouvrages d'art, et se prémunir de l'aggravation des dégâts occasionnés. Le soutien des services de l'Etat et du Conseil Départemental de la Lozère, et le statut de catastrophe naturelle s'avèreront déterminants pour supporter le coût des travaux.



*Chemin Camparado*

La répétition d'épisodes aussi intenses va peut-être nous pousser à devoir modeler autrement notre paysage, nous tourner par exemple vers une végétalisation différente dans certaines zones pour protéger les sols contre l'érosion tout en préservant la biodiversité locale et les lieux de pâture des animaux.



*Glissement talus - Appias*

### 3- Comment s'en protéger ?

La prévision météorologique est basée sur l'observation, la simulation de l'évolution de l'atmosphère à l'aide de modèles numériques et l'analyse des résultats. La plus grande part des données d'observation est transmise via les satellites météorologiques, le reste est en partie fourni par les capteurs embarqués sur les avions de ligne et les navires de commerce.

Les services de Météo-France publient en continu, depuis plusieurs années, des bulletins de prévision accompagnés d'une carte de vigilance et alertent en cas d'intensité exceptionnelle et de dangers potentiels à venir (4 niveaux : rouge = une vigilance absolue s'impose, orange = soyez très vigilants, jaune = soyez attentifs, vert = pas de vigilance particulière - 9 phénomènes : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, crues, orages, neige-verglas, avalanches, canicules, grands froids).

Les prévisionnistes ne peuvent pas toujours mesurer l'ampleur des phénomènes météorologiques. Ce fut malheureusement le cas pour l'épisode du 12 juin dernier qui a vu la conjonction de trois paramètres : événement exceptionnel pour la saison, intensité inattendue, ralentissement du trafic aérien ayant une répercussion sur les données qui alimentent les modèles numériques de prévision.

De plus, à l'instar de nos anciens, le fait primordial d'entretenir régulièrement l'existant (talus et caniveaux, voies et réseaux, berges et murs) nous préserve/ra en majeure partie des risques de dégradations. Ces actions se voient renforcées par l'intégration d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) dans un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols par zonage sur les territoires communaux.

En cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires, notre commune est également dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans lequel sont consignées toutes les actions et communications à entreprendre pour gérer la situation de crise.

Enfin, le Ministère de la Transition écologique édite annuellement une fiche de rappel des huit principaux comportements à avoir lors d'épisodes intenses afin d'inciter la population à anticiper et bien réagir.

## 4- Vers des épisodes plus fréquents et plus intenses ?

Il est louable de penser qu'avec une mer Méditerranée plus chaude, le nombre d'épisodes cévenols vient à s'accroître au fil des années. La plus récente des analyses des phénomènes pluvieux extrêmes (2018) montre que la fréquence des épisodes intenses sur la partie nord du bassin méditerranéen - dépassant 200 mm en 24 heures - a quasiment triplé (x 2,7) en 50 ans et leur intensité a augmenté de plus de 22 %.

La fréquence des épisodes cévenols et leur intensité tendent sans nul doute à s'accroître sous l'effet du réchauffement climatique.



# PLUIE - INONDATION

## les 8 bons comportements

en cas de pluies méditerranéennes intenses

 <p><b>Je m'informe</b> et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	 <p><b>Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements</b></p>	 <p><b>Je me soucie des personnes proches,</b> de mes voisins et des personnes vulnérables</p>	 <p><b>Je m'éloigne des cours d'eau</b> et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>
 <p><b>Je ne sors pas</b> Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	 <p><b>Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage</b></p>	 <p><b>ROUTE INONDÉE</b></p> <p>Je ne m'engage ni en voiture ni à pied Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture</p>	 <p><b>Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école,</b> ils sont en sécurité</p>

[pluie-inondation.gouv.fr](http://pluie-inondation.gouv.fr)    [#PluieInondation](https://twitter.com/PluieInondation)

<p><b>JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">●</span> Phénomènes localement dangereux</li> <li><span style="color: red;">●</span> Phénomènes dangereux et étendus</li> <li><span style="color: darkred;">●</span> Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle</li> </ul>	<p><b>J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ</b></p> <p>Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux</p>	<p><b>JE NOTE LES NUMÉROS UTILES</b></p> <p>Ma mairie <b>112</b> ou <b>18</b> Pompiers <b>15</b> SAMU <b>17</b> Gendarmerie, Police</p>
---	---	---



*Sources : Météo-France ; Parc national des Cévennes ; magazine Science & Vie ; revue futurasciences ; direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises ; Ministère de la Transition écologique ; commune de Moissac Vallée Française*

# ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

- Données INSEE
- Nouvelle bibliothèque
- Achat des temples
- Travaux sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Rencontre avec le délégué territorial du Parc National des Cévennes
- Colis pour le 3<sup>ème</sup> âge



# RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2006 à 2018

## Données INSEE 29/12/2020

L'INSEE a produit les derniers chiffres du recensement de la population (2018).

### Ensemble des communes de Barre à Saint Germain

- Population
  - En 2008 : 2344 habitants
  - En 2013 : 2337 habitants
  - En 2018 : 2263 habitants
- Soit une baisse 3.2% sur 5 ans, (baisse de 3.5% sur 10 ans)

### Evolution par commune sur 5 ans de 2013 à 2018

• Moissac Vallée Française (217 hab)	↘	diminution de 9 habitants	- 4%
• Sainte Croix Vallée Française (272 hab)	↘	diminution de 60 habitants	- 18.1%
• Barre des Cévennes (203 hab)	→	augmentation de 1 habitant	+ 0.5%
• Gabriac (100 hab)	↘	diminution de 5 habitants	- 4.8%
• Molezon (95 hab)	↗	augmentation de 6 habitants	+ 6.7%
• Le Pompidou (160 hab)	↘	diminution de 14 habitants	- 8%
• Saint Etienne Vallée Française (507 hab)	↘	diminution de 13 habitants	- 2.5%
• Saint Germain de Calberte (456 hab)	↗	augmentation de 11 habitants	+ 2.5%
• Saint Martin de Lansuscle (190 hab)	↘	diminution de 4 habitants	- 2.1%

### Evolution par commune sur 10 ans de 2008 à 2018

• Moissac Vallée Française (217 hab)	↘	diminution de 11 habitants	- 4.8%
• Sainte Croix Vallée Française (272 hab)	↘	diminution de 30 habitants	- 9.9%
• Barre des Cévennes (203 hab)	→	diminution de 3 habitants	- 1.5%
• Gabriac (100 hab)	↘	diminution de 7 habitants	- 6.5%
• Molezon (95 hab)	↘	diminution de 14 habitants	- 12.8%
• Le Pompidou (160 hab)	↘	diminution de 40 habitants	- 20%
• Saint Etienne Vallée Française (507 hab)	↘	diminution de 22 habitants	- 4.2%
• Saint Germain de Calberte (456 hab)	→	augmentation de 4 habitants	+ 0.9%
• Saint Martin de Lansuscle (190 hab)	↗	augmentation de 41 habitants	+ 27.5%

## Chiffres détaillés par commune

### Chiffres détaillés - Séries historiques de population (1876 à 2018)

France hors Mayotte - Communes

Mise en ligne le 29/12/2020 Géographie au 01/01/2020

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population.

Département	Libellé géographique	Population en 2018	Population en 2017	Population en 2016	Population en 2015	Population en 2014	Population en 2013	Population en 2012	Population en 2011	Population en 2010	Population en 2009	Population en 2008	Population en 2007	Population en 2006
DEF	LIBGEO	PMUN18	PMUN17	PMUN16	PMUN15	PMUN14	PMUN13	PMUN12	PMUN11	PMUN10	PMUN09	PMUN08	PMUN07	PMUN06
48	Barre-des-Cèvennes	203	202	205	199	201	204	206	205	204	205	206	207	202
48	Bassurels	63	61	61	62	55	48	41	43	43	52	62	71	75
48	Gabriac	100	100	99	99	102	105	109	110	109	108	107	107	106
48	Moissac-Vallée-Française	217	218	221	223	226	226	223	223	223	222	228	237	236
48	Molezon	95	93	93	93	91	89	87	88	90	99	109	118	115
48	Le Pompidou	160	160	161	166	170	174	172	175	183	192	200	201	200
48	Sainte-Croix-Vallée-Française	272	274	279	296	313	332	324	327	319	311	302	305	305
48	Saint-Étienne-Vallée-Française	507	510	512	515	518	520	523	527	534	531	529	526	516
48	Saint-Germain-de-Calberte	456	448	441	440	440	445	450	454	455	455	452	448	444
48	Saint-Martin-de-Lansuscle	190	188	188	189	191	194	196	191	186	167	149	130	137

# RÉOUVERTURE DE L'ESPACE BIBLIOTHÈQUE

## Première avancée vers notre future bibliothèque

À la suite de l'arrêt définitif du bibliobus du Conseil Départemental, nous avons intégré le nouveau réseau de la Médiathèque Départementale de Lozère (MDL) afin de relancer le service de prêt de livres et de bénéficier du passage mensuel d'une navette chargée de renouveler notre fonds.

Nous avons actuellement à votre disposition une centaine d'ouvrages, et vous pouvez également profiter de notre fonds personnel généreusement fourni par la plupart d'entre vous (environ 500 livres, DVD et jeux).

Dans le respect scrupuleux des gestes barrière (masque, gel, distanciation...), une réouverture de notre actuelle bibliothèque (cantine de l'école) a eu lieu samedi 23 janvier de 10h30 à 12h00.

En outre, une gestion informatique a été créée pour permettre un meilleur suivi de la vie des ouvrages.

Cette première avancée nous permettra, lorsque le projet d'édification d'une bibliothèque dans l'ancien lieu de bienfaisance du temple de Saint Roman de Tousque aura abouti, d'obtenir le statut de bibliothèque de niveau 3 ouvrant à davantage de services (formation, animation, exposition, cinéma, concert...) et surtout de nous doter d'un lieu plus convivial d'échange et de transmission de la connaissance et de la culture.

L'équipe de la bibliothèque

Site de la MDL : [biblio.lozère.fr](http://biblio.lozère.fr)

## ACHAT DES TEMPLES PAR LA COMMUNE

Le conseil municipal a pris acte de ce que l'assemblée générale extraordinaire de l'Association Cultuelle de l'Eglise Protestante des Hautes Vallées Cévenoles a délibéré et voté le 13 janvier 2021 la cession du Temple de Saint Roman, de l'ancien bureau de bienfaisance et du Temple de la Boissonnade pour 1 euro par bâtiment, soit 3 euros au total.

La vente effective devrait être gérée par Me Boixadera, notaire à Sauve, précédemment intervenue pour la recherche de l'origine de propriété.

Le conseil municipal va prendre en charge le coût et les frais de la vente, y compris les diagnostics réglementaires.

# DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Comme vous avez pu le constater, le déploiement de la fibre se poursuit sur notre commune.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'avancement du déploiement (information extraite du site du délégataire).

Certaines habitations (points verts sur la carte ci-dessous) peuvent être connectées à la fibre en souscrivant une offre auprès de l'opérateur Orange (pour le moment, seul opérateur en capacité technique de proposer une offre commerciale).

Pour les autres (points bleus sur la carte), le déploiement est en cours.

Ainsi, dans le cadre de la construction du réseau de fibre optique, le délégataire va créer des liaisons aériennes pour les sites où aucune infrastructure existante n'est réutilisable aujourd'hui.

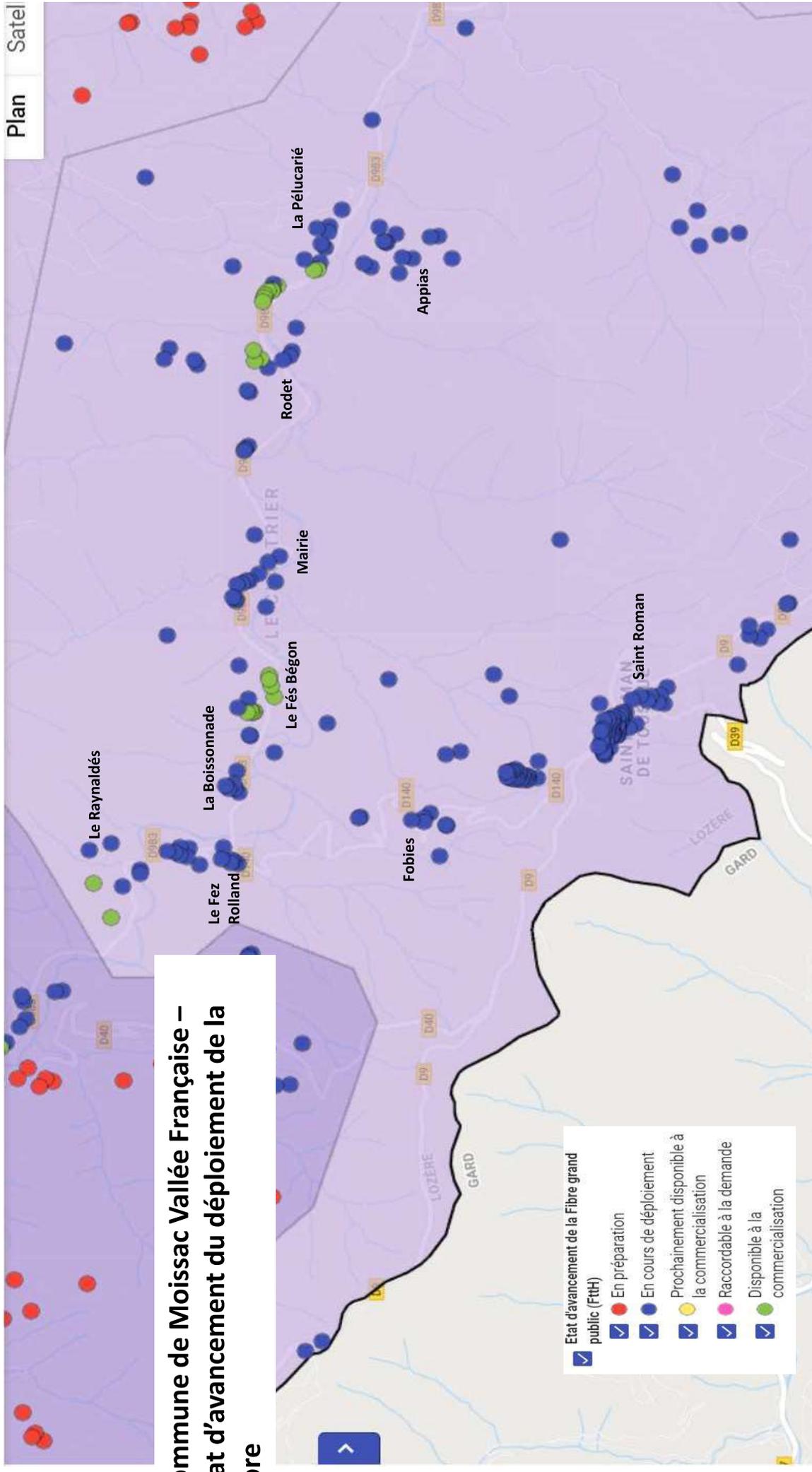
Cela concerne dans un proche avenir les secteurs de St Roman de Tousque, Fobies, La Rouvière, Arbousse Haut, Appias, Camp des Noyers-Colombières.

## **Rappel :**

*Il est possible de suivre l'avancement du déploiement concernant votre domicile sur le site : <https://www.alliancetreshautdebit.fr/fr>*

*Après avoir sélectionné "particulier", il est possible d'effectuer la recherche par adresse ou commune: un point bleu à votre adresse confirme que le déploiement est en cours.*

*Si votre logement n'apparaît pas sur la carte, il faut sélectionner "votre logement n'apparaît pas?" sur l'écran d'accueil et suivre les instructions.*



**Commune de Moissac Vallée Française –  
état d'avancement du déploiement de la  
fibre**

- Etat d'avancement de la Fibre grand public (FTTH)
- En préparation
  - En cours de déploiement
  - Prochainement disponible à la commercialisation
  - Raccordable à la demande
  - Disponible à la commercialisation

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Les travaux de remise à niveau du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont en cours.

L'objectif du PCS est de définir l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la Commune.

Le PCS inclura :

- Identification des risques sur la Commune (liste des aléas, identification des vulnérabilités et des enjeux)
- Organisation de la réponse communale
- Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés (moyens humains, moyens matériels, ressources naturelles)
- Annexes (annuaire de crise, fiches actions, plans et cartographie, etc)

## **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

Le travail sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui avait débuté en 2014, a repris à la suite de la mise place des nouvelles équipes municipales après les élections de 2020.

Si vous avez des questions sur le sujet de l'urbanisme, il est rappelé qu'il vous est possible de prendre rendez-vous pour rencontrer M. le maire le jeudi matin.

*Vous serez informé(e)s de l'état d'avancement de ces deux documents via les CR des conseils municipaux, la liste de diffusion et le site internet de la Commune ([moissac-vallee.fr](http://moissac-vallee.fr))*

## **RENCONTRE AVEC LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES**

Le 4 février, des élus ont rencontré en mairie le nouveau délégué territorial du Parc National des Cévennes (PNC), Matthieu Descombes, qui a pris ses fonctions en décembre 2020

Le PNC compte 5 délégués territoriaux dont un, M. Descombes, pour les Vallées Cévenoles (20 communes de l'Hospitalet à Ventalon). Le PNC s'appuie sur un délégué par commune (Sylvette Foubert pour Moissac).

Pour mémoire, la charte d'adhésion pour les communes périphériques conçue pour un programme de 2013 à 2020 a été signée en 2015 à Moissac. La convention d'application est à prévoir pour la période 2021 à 2027.

Lors de cette réunion, ont été notamment évoqués l'appel à projet à destination des agriculteurs pour l'implantation d'haies mellifères, et l'initiative de la Communauté de Communes concernant les pièges pour frelons asiatiques (voir les communications faites via la liste de diffusion de la commune sur ces 2 sujets).

## **COLIS POUR LE 3<sup>EME</sup> ÂGE**

Depuis bien longtemps, le repas traditionnel de Noël réunit les moissacois et moissacoises de 70 ans et plus...et les élus !

Cette année, impossible !

La Covid ne nous a pas empêché de préparer avec attention les colis. La plupart des colis ont été distribués à domicile et certains sont venus retirer leur colis en mairie.

52 personnes ont pu ainsi apprécier les réalisations des producteurs locaux : confiture, miel, crème de châtaigne, tisanes, rillettes, terrines de volaille et au confit de canard.

En espérant un bon repas pour l'année 2021.

## ETAT CIVIL

### Décès

Jean Luc COQUET le 01/10/2020

Jacques, André JULIAN le 25/12/2020

Georges LAURIOL le 31/12/2020

## POUR RESTER INFORMÉ(E)

Si vous souhaitez être informé(e) des évènements et des activités de la commune, vous pouvez vous inscrire en envoyant un mail à « ***mairie.moissac.v.f@wanadoo.fr*** »: vous recevrez ainsi régulièrement des informations par mail.

Idem, si vous souhaitez vous désabonner, vous pouvez envoyer un mail à «***mairie.moissac.v.f@wanadoo.fr***» avec STOP en objet de votre mail.